AR Prefecture

043-244301131-20230530-20230530_B_053-AU Regu le 06/06/2023

 Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 30/05/2023 DECISION N° 20230530 B 053

<u>Etaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET <u>Etaient excusées représentées</u>: Nathalie JOLIVET: Pouvoir à Claude VIAL, Christine BONNEFOY: Pouvoir à Frédéric GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

Objet : Avis défavorable à la demande de dégrèvement M. GRANGEON - Aurec sur Loire

Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20230530 B 053

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

 Rejette la demande de dégrèvement concernant la participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif de :
 M. GRANGEON
 76 route de Saint Paul

Suite à une fuite d'eau après compteur n'entrant pas dans la loi Warsmann

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 mai 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET